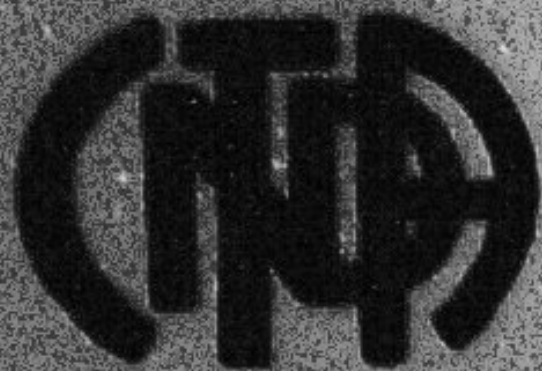




02891

MICROFICHE 10

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Agriculture

Centre National de

Documentation Agricole

Tunis

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

FAO-ONH-EC--39

CNDA/33791

REPUBLIQUE TUNISIENNE
OFFICE NATIONAL DE L'HUILE

Service Technique Production
Projet FAO - SIDA TUN 2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Office National de l'Huile
Projet de Développement
Rural Intégré des Zones
à Vocation Oleicole
FAO / SIDA TUN 2

**PREMIERE REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT
RURAL INTEGRE DES ZONES A VOCATION OLEICOLE**

Décembre 1973

REPUBLIQUE TUNISIENNE

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE

SERVICE TECHNIQUE PRODUCTION

PROJET 7A2-SIDA-TUN 2

PREMIERE REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU PROJET
DE DEVELOPPEMENT RURAL INTERIEUR DES ZONES A
VOCATION OLIVICOLE

(Décembre 1973)

ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activités du Projet
- Programme de travail et budget du Projet pour l'exercice 1973-1974
- Organisation et fonctionnement des Comités Consultatifs du Projet
- Questions diverses

PROJET ONH-FAO-SIDA-TUN 2

COMTE-RENDU D'ACTIVITES DU PROJET
POUR LA PERIODE JUIN 1971 - OCTOBRE 1973

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DU PROJET
PUR LA PERIODE JUIN 1971 - OCTOBRE 1973

1 - OBSERVATIONS LIMINAIRES

Une phase d'études ayant débuté le 24 juin 1971 et s'étant achevée le 27 mars 1973 a permis à une équipe restreinte (2 spécialistes) d'effectuer les reconnaissances et études nécessaires à la formulation du projet ainsi qu'à l'identification des actions à entreprendre. Pendant cette phase, des réalisations concrètes, dont il est rendu compte ci-dessous, ont également été conduites grâce aux moyens mis à la disposition du projet par l'Office National de l'Huile auquel il était rattaché. Ces réalisations, indépendamment de l'intérêt qu'elles présentaient pour l'intensification de la production oléicole, avaient pour objet de préparer les interventions ultérieures.

L'ensemble des travaux ainsi conduits a eu pour résultat la signature, le 27 mars 1973, par le Gouvernement Suédois, le Gouvernement Tunisien et la FAO, du plan d'opérations du projet.

2 - DONNEES GENERALES SUR LE PROJET

- Gouvernement donateur : Suède
- Exécution : par le Gouvernement Tunisien (Ministère de l'Agriculture) qui a désigné l'Office National de l'Huile (O.N.H.) comme étant l'agence d'exécution.
- Direction : Monsieur Moktar Harrakchi, Chef du Service Technique Projection de l'O.N.H., assisté par Monsieur J.L. Scalabre, Conseiller du projet
- Coût :

Contribution du Gouvernement Suédois \$ U.S.	3.356.000
Contribution du Gouvernement Tunisien \$ U.S.	2.135.000
Total U.S.	5.491.000
- Durée : 5 ans, du 1er avril 1973 au 31 mars 1978.
- But : Apporter une assistance à l'O.N.H. pour la promotion du secteur oléicole et l'organisation des interventions techniques relatives à l'amélioration de la productivité et de la production de l'oléicole tunisienne ainsi qu'à la valorisation de ses produits.

Constituer, dans des zones délimitées (12 Délégations où se trouvent 20 % des oliviers de Tunisie, soit 10.000.000 d'arbres), des actions au profit direct des producteurs (oléiculteurs et oléifacteurs).

Aider, par l'analyse et la synthèse des résultats obtenus, à la mise au point de "modèles d'intervention" applicables à l'ensemble des zones oléicoles.

3 - ORGANISATION DU PROJET

Le Projet est rattaché au Service Technique Production de l'O.N.H. dont il fait partie intégrante. Il agit par le canal des structures de cet Office.

Il dispose à l'échelon central d'une équipe de spécialistes tunisiens et internationaux chargés de l'ensemble des tâches afférentes à la programmation, aux études, à la conception et à l'organisation des actions, à l'élaboration de plans de travail détaillés ainsi qu'à l'analyse des résultats obtenus. Ces spécialistes apportent leur assistance pour la mise en oeuvre et l'exécution des programmes.

Aux échelons régionaux le Projet est représenté par les 3 Centres de l'O.N.H. (Tunis - Sousse et Sfax) dont les moyens ont été renforcés. Dans chacun de ces Centres, il a été créé une section technique production disposant d'un ingénieur et d'adjoints techniques. Ce sont les Centres régionaux de l'O.N.H. qui, en étroite collaboration avec les C.R.D.A., ont la responsabilité de la mise en oeuvre des programmes.

L'exécution des programmes est assurée par les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (C.R.D.A.) et les services en dépendant, sauf quand il s'agit d'activités particulières. Dans ce cas, ce sont les Centres de l'O.N.H. qui interviennent avec l'assistance de l'équipe centrale du Projet.

Conformément aux dispositions du plan d'opérations et aux instructions du Ministère de l'Agriculture (cf. ci-joint note adressée aux C.R.D.A.), chaque C.R.D.A. affecte en permanence à la réalisation des actions du Projet le personnel nécessaire, de l'ordre de : 1 ingénieur pour chaque zone d'intervention, assisté d'un adjoint technique et de 3 agents techniques pour chaque Délégation comprise dans la zone.

La coordination et l'harmonisation de l'ensemble des activités sont effectuées, dans le cadre des directives données par le Comité de Direction et les Comités Consultatifs régionaux :

- à l'échelon national, par l'équipe centrale du Projet ;
- aux échelons régionaux, par les centres régionaux de l'O.N.H. en collaboration avec les C.R.D.A.

Les spécialistes de l'équipe centrale du Projet apportent, à tous les stades, l'assistance qui leur est demandée pour la réalisation des programmes et veillent à leur bonne exécution.

4 - LES MOYENS DU PROJET

Sur le plan matériel le Projet a été doté des moyens de travail qui lui sont nécessaires.

En ce qui concerne le personnel, la situation à la fin du mois de novembre 1973 est la suivante :

Nomination des postes	N o m s	Date de prise de fonction
<u>Gouvernement Tunisien</u>	M. M.	
. Directeur	Moktar Marrakchi	juin 1971
. Lutte contre les parasites	Amour Farouk	novembre 1973
. Agro-Economiste	Ahmed Felkhdja	janvier 1973
. Formation Professionnelle	Ahmed Trigui	octobre 1973
. Agronome Sfax	Taleb Jarlak	octobre 1973
. Agronome Soussa	Mohamed Tayech	septembre 1973
. Agronome Tunis	Ali Ouled Ali	septembre 1973
. Secrétaire	Mme Salma Akridi	mars 1973
<u>F.A.O.</u>	M. M.	
. Conseiller	Jean Louis Scalabrè	novembre 1971
. Orléiculture et oléotechnie	Hubert Elant	octobre 1971
. Arboriculture fruitière	Henri Tarnont	mai 1973
. Economie	Jules Guetta	octobre 1973
. Secrétaire	Mme Hilar Chergui	janvier 1972
. Secrétaire	Mme Valia Almi	septembre 1972

L'équipe sera renforcée dans les prochains mois par l'affectation du personnel ci-après :

- Gouvernement Tunisien,

- . 1 spécialiste en oléiculture et arboriculture fruitière,
- . 1 spécialiste des industries oléicoles,
- . 1 comptable,
- . le personnel administratif nécessaire, au fur et à mesure des besoins.

- FAO,

- . 1 spécialiste en développement (recrutement en cours),
- . 1 spécialiste en arboriculture (en remplacement de Monsieur Tament dont le contrat vient à expiration en avril 1974),
- . 1 administrateur à temps partiel (2 jours par semaine).

5 - REALISATIONS

A - Généralités

La phase d'études et de préparation a permis la définition des méthodes et procédures de travail du Projet, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens répondant parfaitement aux besoins.

La solution des problèmes qui se posaient n'a été possible que grâce :

- d'une part, à l'appui et aux facilités accordées au Projet tant par le Ministère de l'Agriculture que par l'Office National de l'Huile ;
- d'autre part, aux mesures de tous ordres prises par la SIDA et la FAO, notamment celles ayant permis au Directeur du Projet, fonctionnaire du Gouvernement Tunisien, d'assurer la Direction effective du Projet. A ce sujet, il faut rappeler que pour la première fois en Tunisie un Projet de la FAO est encadré par le Gouvernement Tunisien.

L'ensemble de ces dispositions a eu pour résultat la réelle intégration du Projet dans les structures gouvernementales d'intervention.

B - Etudes, enquêtes et programmation

Indépendamment des travaux afférents à la préparation du plan d'opérations, qui ont demandé de nombreux mois, les activités suivantes ont été réalisées ou sont en cours :

- Inventaire général de l'oléicole tunisienne et des huileries existantes ;
- Analyse de la situation du secteur oléicole et des contraintes freinant son développement ;

- la réalisation (en cours) de plantations intensives irriguées sur 37 hectares appartenant à 12 exploitants des zones d'intervention, auxquels ont été (ou seront) accordées des subventions pour un total de 5.000 Dinars et des prêts pour un total de 9.000 Dinars (6.000 en 73-74, 1.500 en 74-75 et 1.500 en 75-76). Cinquante autres hectares seront également plantés en intensif (travaux en cours) en dehors des zones d'intervention du Projet ;
- la création d'une coopérative de services à Djebeniana (60 adhérents) à laquelle un prêt de 25.000 Dinars sera accordé sur le Fonds de roulement du Projet pour achat de matériels et fournitures ;
- la remise en état, grâce à l'octroi de prêts consentis à partir du Fonds de roulement du Projet (au total 34.700 Dinars), de 16 huileries situées dans les Délégations de Djebeniana, Soussai et Chorbene ;
- l'octroi d'avances sur récoltes à 63 producteurs pour un montant total de 6.170 Dinars. Cette opération, liée à la remise en état des huileries, doit permettre aux petits et moyens oléiculteurs d'avoir accès à "l'huile" et d'éviter ainsi les intermédiaires ;
- l'identification de 25 exploitations pilotes (Sfax et Džjā) et la mise au point d'un programme concernant chacune d'entre-elles ;
- l'organisation de l'approvisionnement en plants d'oliviers des petits et moyens oléiculteurs de la zone d'intervention de Džjā.
- l'ensemble des actions préalables à l'installation d'un Centre de multiplication de l'olivier par bouturage sous brumisation d'une capacité de production de 300.000 plants par an : études détaillées, établissement du dossier d'appel d'offres, commande en Italie d'une serre complète "clée en mains", choix d'un terrain ayant abouti à l'affectation à l'O.N.H. et au Projet d'une parcelle de 7 ha située à La Manouba.
- l'organisation et lancement l'année suivante d'une vaste opération de sélection clonale portant, pour 1973-1974, sur 5.000 arbres (15.000 prélèvements et analyses), choisie avec l'aide des oléiculteurs en fonction de l'intérêt qu'ils présentent.

D - Formation professionnelle

Un effort tout particulier a été réalisé dans les divers domaines de la formation professionnelle qui est l'une des missions principales du Projet.

Grâce à l'appui apporté par le Ministère de l'Agriculture et aux ressources procurées par l'O.N.H. et la SIDA, le Projet a été doté d'une infrastructure, opérationnelle depuis le début du mois de novembre 1973, le centre oléicole de Dougara, qui comprend :

- A Monsieur Montanri, Commissaire Régional au Développement Agricole de Sfax, de participer, en juillet 1972, au séminaire international sur la vulgarisation agricole organisé à Wageningen (Hollande).

6 - RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Sur un plan général, indépendamment des difficultés inhérentes à toute action et pour lesquelles des solutions sont trouvées au fur et à mesure du déroulement des travaux, deux problèmes se posent :

- l'organisation des liaisons avec l'ensemble des services, organismes et Projets participant à la réalisation des programmes, ou concernés par les activités qui sont menées ;
- la mise en place d'une infrastructure administrative capable d'appuyer et de soutenir efficacement les interventions dont le nombre ira en s'accroissant rapidement.

En ce qui concerne le premier point, des relations de travail ont été établies avec la plupart des C.R.D.A. et des Directions et services centraux. Il apparaît cependant que ces relations doivent être "organisées" et fondées sur des procédures arrêtées d'un commun accord entre les diverses parties intéressées. C'est la raison pour laquelle il semble souhaitable que des groupes de travail, dépendant d'un Comité Technique, soient créés au niveau des spécialistes. Ces groupes pourraient être au nombre de trois : agronomie, socio-économie et formation professionnelle.

Pour le second point, seule l'affectation de locaux plus vastes (qui seront prochainement mis à la disposition du Projet), permettra l'installation d'agents dont le recrutement a été prévu par l'O.N.V. conformément aux dispositions du plan d'opérations. Il s'agit là d'une question particulièrement importante dont le règlement conditionne le bon déroulement des opérations.

Les réalisations du Projet, telles qu'elles sont décrites dans le présent compte-rendu, n'ont été possibles que grâce à l'aide extrêmement importante apportée, tant par le Ministère de l'Agriculture, que par l'Office National de l'Huile, la SIDA et la FAO. Cette aide a non seulement permis la mise en place d'une organisation et de moyens, mais aussi le lancement d'un grand nombre d'actions.

Si l'on se réfère au plan d'opérations, les réalisations sont en avance sur le calendrier arrêté le 27 mars 1973 (page 27 du planop). En effet, l'exécution des programmes devait débuter en octobre 1973 à Sfax, en mars 1974 à Džž, en juin 1974 à Soussa, en décembre 1974 à Tunis et en mars 1975 à Gafsa. En fait, depuis le mois d'août 1973 des actions se déroulent à Sfax, Soussa et Džž, les programmes de Tunis et Gafsa devant être mis en oeuvre dans le courant de l'année 1974.

PROJET ONI-PAO-SICA-TUN 2

NOTE ADRESSEE PAR

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A TOUTS LES
COMMISSARIATS REGIONAUX AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Tunis, le 28 août 1973

N° 120

R E C T E

**A Messieurs les Conseillers Régionaux
au Développement Agricole**

O b j e t : Exécution du Projet de Développement rural intégré des zones à vocation oléicole (Projet FAO-SIDA-TUN 2).

P. Jointe : Note relative au Projet.

Le 27 mars 1973, le Gouvernement Tunisien, le Gouvernement Suédois et la FAO ont signé le plan d'opérations du Projet de développement rural intégré des zones à vocation oléicole (Projet FAO-SIDA-TUN 2).

Ce Projet, d'une durée de cinq années, a été conçu dans une optique d'intégration des moyens fournis par l'aide internationale dans les structures gouvernementales d'intervention. C'est ainsi que pour la première fois en Tunisie, il a été décidé :

- qu'un Projet de la FAO serait exécuté par le Gouvernement Tunisien qui a désigné à cet effet l'Office National de l'Huile ;
- que le Directeur du Projet serait un fonctionnaire du Gouvernement Tunisien (Monsieur Mokhtar Marrakchi, Chef du Service Technique Production de l'O.N.H. ayant été nommé à ce poste) assisté d'un Conseiller de la FAO (Monsieur J.L. Szalabre remplit cette fonction) ;
- que les programmes d'activités du Projet seraient réalisés par les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Office National de l'Huile avec l'assistance d'un petit nombre (6) de spécialistes de la FAO et de spécialistes tunisiens (12) affectés au Projet.

Ces dispositions visent à mobiliser les moyens qui existent en renforçant leur efficacité et en évitant toutes duplications, actions de substitution ou création de structures parallèles. Elles sont en outre de nature à garantir la continuation du Projet après son achèvement, puisque ce sont les services qui participent à son exécution qui auront pour mission de poursuivre, en l'étendant progressivement, l'action qui aura été menée.

Les mesures prises d'un commun accord entre la FAO, le Gouvernement Suédois et le Gouvernement Tunisien s'inscrivent dans le cadre de la politique générale du Ministère de l'Agriculture et répondent aux préoccupations exprimées par les Commissaires Régionaux au Développement Agricole lors de la conférence périodique des C.R.D.A. tenue à Tunis du 12 au 17 février 1973.

Dans ces conditions, il est évident que tout doit être mis en oeuvre pour que les objectifs assignés au Projet soient atteints. C'est la raison pour laquelle Messieurs les Commissaires Régionaux au Développement Agricole sont instamment priés :

- d'apporter leur collaboration, ainsi que celle des services placés sous leur autorité, pour l'élaboration et la mise au point des programmes de travail du Projet ;
- puis de mobiliser les moyens qui seront jugés nécessaires pour l'exécution de ces programmes, notamment en ce qui concerne le personnel (ingénieurs et cadres moyens) devant être affectés de manière permanente à la réalisation des actions.

Dans le courant des mois d'août et septembre 1973, des réunions seront organisées dans chaque C.R.D.A. afin d'arrêter les modalités d'intervention du Projet, d'établir les programmes de travail pour la prochaine campagne agricole et de déterminer les moyens de tous ordres à mettre en place. Les procès-verbaux de ces réunions ne seront présentés de même qu'il ne sera rendu compte des difficultés que l'on rencontrera.

pour le Ministre de l'Agriculture

Le Chef de Cabinet

Signé : Abderrahim El Moudji

PROGRAMME DE TRAVAIL
DU PROJET POUR L'EXERCICE 1973-1974

- Note de présentation
- Tableaux relatifs à la répartition des crédits
- Fiches descriptives des actions.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL
INTRODUCTION DES ZONES A VOCATION OLIVICOLE (IV/TUN 2(SWE))
PREP LI. OCTAGIE AGRICOLE 1973-1974 (Novembre-Octobre)

I. OBSERVATIONS LIMINAIRES

Vouloir dissocier les programmes de travail du Service Technique Production de l'Office National de l'Huile (O.N.H.) et du Projet, qui lui est rattaché, conduirait à donner une image déformée de l'action que l'on se propose de mener.

En effet, le Projet a été conçu dans une optique de réelle intégration dans les structures gouvernementales d'intervention, son rôle étant d'apporter une assistance à l'O.N.H. pour l'organisation d'un ensemble d'activités visant à l'amélioration de la productivité et de la production de l'olive tunisienne ainsi qu'à la valorisation de ses produits.

Dans ces conditions, il était indispensable de lier très étroitement l'ensemble des opérations entreprises en vue de la promotion du secteur oléicole, qu'elles soient financées sur les ressources de l'O.N.H. ou sur celles du Projet.

C'est la raison pour laquelle les programmes particuliers de l'O.N.H. et du Projet sont présentés dans le cadre d'un programme général commun, permettant ainsi de situer les actions du Projet dans leur véritable contexte et de faire apparaître leur caractère de complémentarité. Cette présentation est conforme :

- d'une part, à la politique du Ministère de l'Agriculture dont l'une des préoccupations majeures est de mobiliser tous les moyens disponibles en renforçant leur efficacité et en évitant toutes duplications, actions de substitution ou création de structures parallèles.
- d'autre part, aux recommandations du plan d'opérations du Projet qui stipule en son article 17 (page 20) : "Afin de garantir la continuation du Projet et son élargissement, l'intervention est conçue dans le cadre d'une intégration dans les structures permanentes du Ministère de l'Agriculture et de l'Office National de l'Huile. Ce sont les services de ce Ministère et de cet Office qui réaliseront les programmes d'activités du Projet avec l'assistance des spécialistes de la FAO, et poursuivront ensuite, en l'étendant progressivement, l'action qui aura été menée".

Ceci étant, il reste entendu que les ressources du Projet seront utilisées conformément aux dispositions de son plan d'opérations, soit pour la réalisation d'opérations spécifiques, soit au profit des producteurs des zones d'intervention (10 Délégations - cf. carte ci-jointe).

2. LE PROGRAMME

Le programme général de promotion de la production oléicole pour l'exercice 1973-1974 comporte un ensemble d'activités qui sont toutes appuyées par le Projet, tant au niveau de la conception qu'à celui de l'organisation, de la mise en œuvre et du contrôle de l'exécution.

Ces activités s'articulent autour des axes de travail suivants :

- études et programmation,
- essais et démonstrations,
- aide technique et matérielle aux producteurs,
- formation professionnelle.

Les tableaux et les fiches descriptives joints en annexe donnent pour chacune de ces rubriques, et pour chaque activité qu'elle comporte, un ensemble de renseignements relatifs aux objectifs, à la localisation des actions, aux modalités de leur exécution, ainsi qu'aux moyens de tous ordres à mettre en œuvre.

Le montant total des crédits affectés à la promotion de la production oléicole est de 1.928.500 Dinars, dont 848.500 D. au titre des subventions à la production et 1.080.000 D. au titre des prêts aux producteurs (cf. tableau récapitulatif). Ces crédits se ventilent comme suit :

Rubriques	Subventions à la pro- duction	Crédit à la production	total	%
- Etudes et programmation	84.500	-	84.500	4,4
- Essais et démonstrations	13.550	-	13.550	0,7
- Aide aux producteurs	503.400	1.080.000	1.583.400	81,1
- Formation professionnelle	101.300	-	101.300	5,3
- Equipement et fonctionnement du Projet	122.800	-	122.800	6,4
- Divers	27.950	-	27.950	2,1
TOTAL	848.500	1.080.000	1.928.500	100

Le financement des opérations est assuré à partir des ressources budgétaires :

- du Service Technique Production
de l'O.N.H. 925.500 D. soit 48 %
- du Projet FAO-SIDA-TUN 2 1.003.000 D. soit 52 %

Les contributions des Gouvernements Suédois et Tunisien à l'exécution du Projet sont respectivement :

	Subventions à la production	Crédit à la production	Total	%
SIDA	292.500	260.000	552.500	55
O.N.H.	158.500	292.000	450.500	45
TOTAL	451.000	552.000	1.003.000	100

La répartition des crédits dont dispose le Projet est, par grande rubrique d'activités, la suivante :

Rubriques	Subvention à la production		Crédit à la production		Total	
	Montant (Dinars)	%	Montant (Dinars)	%	Montant (Dinars)	%
- Etudes et programmation	24.500	5,5	-	-	24.500	2,4
- Essais et démonstration	8.300	1,8	-	-	8.300	0,8
- Aide aux producteurs	189.900	42,1	552.000	100	741.900	74,0
- Formation professionnelle	90.500	20,1	-	-	90.500	9,0
- Equipement et fonctionnement du Projet	122.800	27,2	-	-	122.800	12,3
- Divers	15.000	3,3	-	-	15.000	1,5
TOTAL	451.000	100	552.000	100	1.003.000	100

L'importance des moyens à mettre en oeuvre varie selon la nature des actions. Des efforts particuliers seront entrepris dans les zones d'intervention où l'on cherchera à obtenir l'intensification maximale. Dans ces zones, une aide technique et matérielle sera apportée au plus grand nombre de producteurs, l'un des objectifs poursuivis étant de créer, à partir d'un réseau d'exploitations pilotes et supervisées, des "modèles d'intervention" susceptibles d'être reproduits (après adaptations) dans toutes les régions oléicoles de Tunisie.

TABLEAUX RELATIFS A LA REPARTITION DES CREDITS

- I - Tableau récapitulatif des crédits du Service Technique Production de l'Office National de l'Huile et du Projet
- II - Tableau relatif à la ventilation des crédits par région
- III - Tableau récapitulatif des crédits du Projet, ventilés par zone d'intervention du Projet
- IV à VIII - Tableaux des crédits affectés à chaque zone d'intervention du Projet.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME GENERAL DE PROMOTION DE LA
PRODUCTION OLIVIERE POUR L'EXERCICE 1973 - 1974
(SERVICE TECHNIQUE PRODUCTION DE L'OHM ET PROJET)

Designation des actions	Objectifs	Projet PAO-SIM-JUN 2			Service Techni- que Production de l'OHM	Total (Credits descriptions)	Ys
		Gouvernement	Suède	Tunisie			
Etudes et programmation							
- Recensement de l'olive - Etudes et enquêtes agro-éco-économiques	-	-	-	-	10.000	10.000	1
- Institut de l'olivier	-	-	-	-	50.000	50.000	2
- Sélection oléicole	-	3.000	-	6.500	-	9.500	3
- Mise au point des techniques de conservation des olives	-	10.000	-	-	-	10.000	4
- Evaluation des résultats	-	-	-	5.000	-	5.000	5
Total partiel	-	13.000	-	11.500	60.000	84.500	-
Basis et démonstrations							
- Création d'un réseau d'exploita- tions pilotes et supervisées	300	-	-	-	-	-	6
- Fertilisation des oliviers	100	3.500	-	-	-	3.500	7
- Protection sanitaire des oliviers	-	3.000	-	-	5.000	8.000	8
- Récolte des olives	-	1.000	-	-	-	1.000	9
- Régénération des vieux oliviers	5	800	-	-	250	1.050	10
- Greffage sur racine d'oliviers insérentifs	4	-	-	-	-	-	11
Total partiel	-	8.300	-	-	5.250	13.550	-

(suite 1)

Désignation des actions	Objectifs	Projet FAO - SUD-QUW 2			Service Techni- ques Production de l'ONG	Total général	N°s fichiers descrip- tives
		Gouvernement	Subsidés	Finances du Crédit Subv. à la prod. à la station prod.			
Aide technique et matérielle aux agriculteurs							
- Création d'un centre de multipli- cation de l'olivier	-	52.500	-	44.500	-	97.000	12
- Vulgarisation de mas- sifs	-	-	-	-	15.000	15.000	13
- Équipement des oléiculteurs pri- vés	800	15.000	25.000	115.000	25.000	40.000	14
- Équipement des coopératives de services	6	17.500	70.000	-	-	17.500	14
- Fumure azotée de l'olivier	20.000	12.500	25.000	-	50.000	62.500	7
- Protection sanitaire des oliviers	10.000	10.000	-	15.000	135.000	160.000	8
- Mécanisation	100	-	5.000	-	-	5.000	15
- Avances sur récoltes	1.000	-	45.000	-	-	45.000	14
- Plantations intensives irriguées	50	7.000	10.000	1.200	2.000	10.200	16
- Plantations en sec	1.000	-	-	-	-	28.000	14
- Approvisionnement en plants	400	2.500	-	-	-	2.500	14
- Greffage oliviers et oléastres	300	200	-	2.000	2.500	4.700	11
- Remise en état et modernisation des huileries	100	-	130.000	-	30.000	30.000	14
- Création des huileries coopérati- ves	3	10.000	50.000	-	-	10.000	14
- Développement de la culture des graines oléagineuses	-	-	-	-	54.000	54.000	17
Total partiel	-	127.200	282.400	62.700	313.500	508.800	503.400

(encl 3)

Objectifs	Projet FAO - Tunisie 1962-1963		Service Technique	Total général	Descriptifs
	Gouvernement	Gouvernement			
	Subv. à l'exportation	Subv. à l'exportation			
Méditerranéenne des actions					
Formation professionnelle					
- Complexe oléicole de Bougara	44.500	22.000	-	66.500	18
- Perfectionnement et recyclage des cadres	4.200	1.800	-	6.000	18
- Formation tailleurs et cueilleurs	5.500	-	10.800	16.300	18
- Formation d'ouvriers spécialisés	800	1.600	-	2.400	18
- Information et formation des producteurs	5.000	1.600	-	6.600	18
- Bourses et voyages d'études	3.500	-	-	3.500	18
Total partiel	63.500	27.000	10.800	101.300	-
Équipement et fonctionnement du projet					
- Équipement	7.000	5.500	-	12.500	19
- Personnel	57.000	35.800	-	92.800	19
- Fonctionnement	1.500	16.000	-	17.500	19
Total partiel	65.500	57.300	-	122.800	-
Autres					
- Organisation du marché des exportations	-	-	5.000	5.000	-
- Contribution au gardiennage de la forêt du Sahel	-	-	15.000	15.000	-
- Frais de gestion (MGO)	15.000	-	-	15.000	-
- Impôts	-	-	7.950	7.950	-
Total partiel	15.000	-	27.950	42.950	-
TOTAL GÉNÉRAL	292.500	260.000	417.900	970.400	1.080

PROGRAMME GENERAL DE PROMOTION DE LA PRODUCTION OLIVICOLE POUR L'EXERCICE 1973-74
(SERVICES TECHNIQUES PRODUCTION ET PROJET)

(Ventilation des crédits par zone d'intervention)

Désignation des actions	Niveau national	Zones d'intervention du Projet					Opérations spécifiques			N° des fiches de travail
		Tunis Sud	Béja	Sousse	Sfax	Gafsa	Nord	Centre	Sud	
Etudes et expérimentations										
- Recensement de l'olivier tunisien - Etudes et enquêtes agro-essais-économiques	10.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1
- Institut de l'olivier	50.000	-	-	-	-	-	-	-	-	2
- Sélection oléale	9.500	-	-	-	-	-	-	-	-	3
- Mise au point des techniques de conservation des olives	10.000	-	-	-	-	-	-	-	-	4
- Evaluation des résultats	5.000	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Total partiel	84.500	-	-	-	-	-	-	-	-	
Essais et démonstrations										
- Création d'un réseau d'exploitation pilote et supervisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
- Fertilisation des oliviers	-	1.600	1.400	220	220	60	-	-	-	7
- Protection sanitaire des oliviers	-	-	-	1.500	1.500	-	3.000	1.000	1.000	8
- Récolte des olives	-	-	-	-	1.000	-	-	-	-	9
- Régénération de vieux oliviers	-	100	80	300	160	160	50	100	100	10
- Greffage sur racine d'oliviers improductifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
Total partiel	-	1.700	1.480	2.020	2.880	220	3.050	1.100	1.100	

(suite 1)

Désignation des actions	Niveau sanito- rial	Zones d'intervention du Projet				Opérations pré-évaluées			N° des activités identifiées
		Tunis Est	Sfax	Sousse	Gafsa	Nord	Centre	Sud	
Aide technique et matérielle aux producteurs									
- Création d'un centre de multipli- cation de l'olivier	97.000	-	-	-	-	-	-	-	12
- Vulgarisation de masao	15.000	-	-	-	-	-	-	-	13
- Équipement des oléiculteurs pri- vés	-	16.100	27.500	48.300	21.100	20.000	21.000	23.000	14
- Équipement des coopératives de services	-	-	-	98.500	32.500	-	-	-	14
- Fumure aérée de l'olivier	-	17.250	17.250	11.500	10.350	1.150	66.125	42.125	7
- Protection sanitaire des oliviers	-	2.200	2.800	6.000	12.000	2.000	35.000	57.250	8
- Démarchion/décontaminant	-	-	-	2.000	2.000	1.500	4.000	4.000	15
- Avances sur récoltes	-	5.000	10.000	10.000	15.000	5.000	35.000	35.000	14
- Plantations intensives irriguées	-	7.280	3.640	1.135	1.135	-	685	685	16
- Plantation en sec	-	-	-	-	-	-	8.000	8.000	14
- Approvisionnement en plants	-	-	2.500	-	-	-	-	-	14
- Greffage oliviers et oléastres	-	400	200	-	400	2.700	-	1.000	11
- Remise en état et modernisation des huileries	-	-	-	15.000	30.000	5.000	80.000	65.000	14
- Création d'huileries coopératives	-	-	-	28.500	28.500	28.000	-	-	14
- Développement de la culture des graines oléagineuses	54.000	-	-	-	-	-	-	-	17
Total partiel	166.000	48.230	63.890	220.925	203.485	96.150	278.840	249.810	236.060

TABLEAU II

(suite 2)

Désignation des actions	Niveau national	Zones d'intervention du Projet						Opérations spécifiques			Autres zones	N° des fiches
		Tunis		Sousse	Elfax	Gafsa	Nord	Centre	Sud			
		Sud	Béja									
Formation professionnelle												
- Complexe agricole de Bougrara	66.500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
- Perfectionnement et recyclage des cadres	1.200	160	160	320	480	160	960	1.280	1.280	-	1.280	18
- Formation tailleurs et cueilleurs	-	630	630	1.260	1.760	1.220	5.390	2.065	3.345	-	-	18
- Formation d'ouvriers spécialisés	-	450	450	450	600	450	-	-	-	-	-	18
- Information et formation des producteurs	-	440	440	850	1.420	725	725	1.000	1.000	-	-	18
- Bourses et voyages d'études	3.500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
Total partiel	71.200	1.680	1.680	2.880	4.260	2.555	7.075	4.345	5.625	-	-	
Entretien et fonctionnement du projet (Total partiel)	122.800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19
Somme (Total partiel)	27.950	-	-	-	-	-	-	15.000	-	-	-	
TOTAL GENERAL	1472.450	51.610	67.050	1225.835	1210.625	98.925	1288.965	270.255	242.785	-	-	

PROGRAMME DU PROJET FAO-SIDA-TUN 2 POUR L'EXERCICE 1973-1974

(Ventilation des crédits par zone d'intervention)

Désignation des actions	Niveau national	Zones d'interventions du Projet				Actions ponctuelles	Total	N° des fiches descriptives
		Zone 1	Zone 2	Déjà	Bonnes	Spex	Caftes	
<u>Etudes et programmation</u>	24.500	-	-	-	-	-	-	1 à 5
<u>Bessis et démonstrations</u>	-	-	-	-	-	-	-	6
- Création d'un réseau d'exploitants-pilotes	-	-	-	-	-	-	-	7
- Fertilisation des oliviers	-	1.600	-	1.400	220	220	60	8
- Protection sanitaire des oliviers	-	-	-	-	1.500	1.500	-	9
- Récolte des olives	-	-	-	-	-	1.000	-	10
- Régénération des vieux oliviers	-	100	-	80	300	160	160	11
- Greffage sur racines d'oliviers improductifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	1.700	-	1.480	2.020	2.880	220	-
<u>Aide technique et matérielle aux exploitants</u>	97.000	-	-	-	-	-	-	12
- Création d'un centre de multiplication de l'olivier	-	16.100	-	27.500	48.300	36.000	21.100	14
- Equipement des oléiculteurs privés	-	-	-	-	98.500	66.500	32.500	14
- Equipement des coopératives de services	-	17.250	-	17.250	11.500	10.350	1.150	7
- Fumure soignée de l'olivier	-	2.200	-	2.800	6.000	12.000	2.000	8
- Protection sanitaire des olives	-	-	-	-	2.000	2.000	1.000	15
- Démarchandement	-	5.000	-	10.000	10.000	15.000	5.000	14
- Appareils sur récoltes	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU III

(suite 1)

Désignation des actions	Niveau mille- rds	Tunisie Ded	Béja	Sousse	Sfax	Gafsa	Actions ponctuel- les	Total	N° des Fi- ches des- criptives
- Plantations intensives irriguées	-	7.280	3.640	1.135	1.135	-	7.010	20.200	16
- Approvisionnement en plants	-	-	2.500	-	-	-	-	2.500	14
- Greffage oliviers et oléastres	-	400	200	-	-	400	1.200	2.200	14
- Bourses en écart et modernisation des huileries	-	-	-	15.000	30.000	5.000	-	50.000	14
- Création d'huileries coopératives	-	-	-	20.500	20.500	20.000	-	85.000	14
Total partiel	97.000	48.230	63.890	220.935	203.485	96.150	12.210	741.900	-
Formation professionnelle									
- Moyens généraux	66.500	-	-	-	-	-	-	66.500	18
- Perfectionnement et recyclage des cadres	1.200	160	160	320	480	160	3.520	6.000	18
- Formation tailleurs et cueilleurs	-	630	630	1.260	1.760	1.220	-	5.500	18
- Formation d'ouvriers spécialisés	-	450	450	450	600	450	-	2.400	18
- Information et formation de pro- fesseurs	-	440	440	880	1.420	710	2.710	6.600	18
- Bourses et voyages d'études	3.500	-	-	-	-	-	-	3.500	18
Total partiel	71.200	1.680	1.680	2.910	4.260	2.540	6.230	90.500	-
Équipement et fonctionnement du Projet	122.800	-	-	-	-	-	-	122.800	19
Divers	15.000	-	-	-	-	-	-	15.000	
TOTAL GÉNÉRAL	330.500	51.610	67.090	225.865	210.625	98.910	18.440	1.003.000	-

TABLEAU III

(suite 1)

Désignation des actions	Niveau national	Fonctionnement du projet				Actions ponctuelles	Total	N° des fiches descriptives
		Bud	Bdja	Bourse	Afex			
- Plantations intensives irriguées	-	7.280	3.640	1.135	1.135	7.010	20.200	16
- Approvisionnement en plants	-	-	2.500	-	-	-	2.500	14
- Greffage oliviers et oléastres	-	400	200	-	-	1.200	2.200	14
- Remdes en fût et modernisation des huileries	-	-	-	15.000	30.000	-	50.000	14
- Création d'huileries coopératives	-	-	-	28.500	28.500	-	85.000	14
Total partiel	97.000	48.230	61.890	220.935	203.485	12.210	741.900	-
Formation professionnelle								
- Moyens généraux	66.500	-	-	-	-	-	66.500	18
- Perfectionnement et recyclage des cadres	1.200	160	160	320	480	3.520	6.000	18
- Formation tailleurs et cueilleurs	-	630	630	1.260	1.760	-	5.500	18
- Formation d'ouvriers spécialisés	-	450	450	450	600	-	2.400	18
- Information et formation de producteurs	-	440	440	860	1.420	2.710	6.600	18
- Bourses et voyages d'études	3.500	-	-	-	-	-	3.500	18
Total partiel	71.200	1.680	1.680	2.910	4.260	6.230	90.500	-
Equipement et fonctionnement du projet	122.800	-	-	-	-	-	122.800	19
Divers	15.000	-	-	-	-	-	15.000	-
TOTAL GENERAL	330.500	51.610	67.050	223.865	210.625	18.440	1.003.000	-

**PROGRAMME DU PROJET (EXERCICE 1973-74) POUR LE
GOVERNORAT DE MEJA - ZONE D'INTERVENTION DE MEDJEL-EL BAB**

Désignation des actions	Objectifs	Subventions à la production			Crédits à la production			Total général descriptives	Total global
		Nombre de bénéficiaires	Couvernement inouvent	Subdois	Couvernement inouvent	Subdois	Total		
Besoin et démonstrations :									
- Création d'un réseau d'exploitations pilotes	9	7.000	-	-	-	-	-	-	6
- Fertilisation des oliviers :									
• Fumure azotée	9	3.500	350	-	-	-	-	350	7
• Fumure complète	9	3.500	1.050	-	-	-	-	1.050	7
- Régénération des vieux oliviers	2	100	80	-	-	-	-	80	10
Aide technique et matérielle aux exploitants :									
- Equipement des oléiculteurs	100	-	2.500	-	-	5.000	20.000	25.000	14
- Fumure azotée de l'olivier	400	300.000	3.750	-	-	8.000	5.500	13.500	7
- Protection sanitaire des oliviers	250	80.000	1.000	1.800	-	-	-	-	8
- Avances sur récoltes	100	-	-	-	-	10.000	-	10.000	14
- Plantations intensives irriguées	5	4.000	1.200	400	-	2.000	-	2.000	16
- Approvisionnement en plants	400	20.000	2.500	-	-	-	-	-	14
- Greffage d'oliviers et oléastres	10	500	100	100	-	-	-	-	11
Formation professionnelle :									
- Perfectionnement et recyclage des cadres	5	-	100	60	-	-	-	-	18
- Formation tailleurs et cueilleurs	200	-	630	-	-	-	-	-	18
- Formation d'ouvriers spécialisés	50	-	150	200	-	-	-	-	18
- Information et formation du product.	100	-	240	200	-	-	-	-	18
TOTAUX	-	-	13.490	2.860	16.350	25.000	25.500	50.500	67.050

PROJET CNE-PAO-UDA-PUN 2

PROGRAMME DU PROJET (EXERCICE 1973-74) POUR LE GOUVERNEMENT
DE SOUSSE - ZONE D'INTERVENTION DE DUGHAL, ELAR HILLAL, SOULESI ET CHEHRANE

Désignation des actions	Objectifs	Subventions à la production		Crédits à la production		Total général	Fiches descriptives
		Nombre d'exploitations	Montant (Dinars)	Nombre d'exploitations	Montant (Dinars)		
Basis et échantillonnage :							
- Opération d'un réseau d'exploitations pilotes	15	-	-	-	-	-	6
- Fertilisation des oliviers	8	1.000	100	-	-	100	7
- Fumure totale	10	400	120	-	-	120	7
- Fumure complète	-	-	1.500	-	-	1.500	8
- Protection sanitaire des oliviers	8	375	300	-	-	300	10
- Régénération des vieux oliviers	-	-	-	-	-	-	-
Aide technique et matérielle aux exploitants							
- Equipement des oliviculteurs privés	150	-	3.300	-	-	3.300	14
- Equipement des coopératives de services	3	-	8.500	-	-	8.500	14
- Fumure totale de l'olivier	300	1200.000	2.500	-	-	2.500	7
- Protection sanitaire des oliviers	600	1400.000	3.000	3.000	-	6.000	8
- Démarchandement	30	2.000	-	-	-	-	15
- Arrosage sur roues	100	-	-	-	-	-	14
- Plantations intensives irriguées	5	1.250	410	100	-	510	16
- Mise en état et modernisation des huileries	7	-	-	-	-	-	14
- Création d'huileries coopératives	1	-	3.500	-	-	3.500	14
Formation professionnelle							
- Perfectionnement et recyclage des cadres	10	-	200	120	-	320	18
- Formation des tailleurs et cueilleurs	400	-	1.260	-	-	1.260	18
- Formation d'ouvriers spécialisés	100	-	300	150	-	450	18
- Information et formation des producteurs	200	-	480	400	-	880	18
TOTAL	-	-	25.470	3.770	29.240	82.125	225.865

PROJET CNE-PAO-5124-AN 2

PROGRAMME DU PROJET (PERIODE 1973-74) POUR LE GOUVERNEMENT
DE CAPEL - ZONE D'INTERVENTION DE GAMBIE

Designation des actions	Objectifs	Interventions		Crédits à la production		Crédits à la		Total général	Total des fiches
		Interventions	à la production	Interventions	à la production	Interventions	à la production		
		Interventions	à la production	Interventions	à la production	Interventions	à la production		
Branche et sous-branche									
- Création d'un réseau d'exploitations pilotes	5	-	-	-	-	-	-	-	6
- Fertilisation des oliviers	6	600	60	-	-	-	-	60	7
- Fumure azotée	4	200	160	-	-	-	-	160	10
- Régénération des vieux oliviers									
Aide technique et matérielle aux producteurs									
- Equipement des oléiculteurs privés	100	-	1.100	-	-	5.000	15.000	20.000	14
- Equipement des coopératives de producteurs	1	-	2.500	-	-	15.000	15.000	30.000	14
- Fumure azotée de l'olivier	100	20.000	250	-	-	500	400	900	7
- Protection sanitaire des oliviers	150	30.000	1.000	1.000	-	-	-	-	8
- Blanchiment	10	750	-	-	-	1.000	-	1.000	15
- Arrosage sur récoltes	100	-	-	-	-	5.000	-	5.000	12
- Greffage oliviers et oléastres	15	1.000	50	350	-	-	-	-	11
- Remise en état et modernisation des huileries	5	-	-	-	-	5.000	5.000	5.000	14
- Création d'huileries coopératives	1	-	3.000	-	-	15.000	10.000	25.000	14
Formation professionnelle									
- Perfectionnement et recyclage des cadres	5	-	100	-	60	-	-	-	18
- Formation de tailleurs et cueilleurs	350	-	-	-	-	-	-	-	18
- Formation d'ouvriers spécialisés	100	-	-	-	-	-	-	-	18
- Information et formation de producteurs	150	-	-	-	-	-	-	-	18
TOTAUX	-	-	10.040	1.970	12.010	31.500	30.400	86.900	98.910

VICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS

- 1 - Recensement de l'olivais - Etudes et enquêtes agro-socio-économiques
- 2 - Institut de l'olivier
- 3 - Sélection clonale
- 4 - Mise au point des techniques de conservation des olives
- 5 - Evaluation des résultats
- 6 - Création d'un réseau d'exploitations pilotes et supervisées
- 7 - Fertilisation des oliviers
- 8 - Protection sanitaire des oliviers
- 9 - Récolte des olives
- 10 - Régénération des vieux oliviers
- 11 - Greffage des oliviers
- 12 - Création d'un Centre de multiplication de l'olivier
- 13 - Vulgarisation de masse
- 14 - Equipement des producteurs et fourniture de plants d'oliviers
- 15 - Décongestionnement
- 16 - Plantations intensives
- 17 - Développement de la culture des graines oléagineuses
- 18 - Formation professionnelle
- 19 - Equipement et fonctionnement du Projet

**RECENSEMENT DE L'OLIVIER TUNISIENNE -
ETUDES ET ENQUETES AGRO-SOCIO-ECONOMIQUES**

BUT : Disposer d'un ensemble de données statistiques, agronomiques, économiques et humaines permettant, notamment :

- d'identifier la situation actuelle ;
- de déterminer et d'analyser les contraintes qui existent ;
- de préciser les potentialités et les priorités ;
- de définir les moyens de tous ordres à mettre en œuvre, compte tenu des diverses situations que l'on rencontre ainsi que des conditions dans lesquelles se trouvent placés les producteurs ;
- d'établir des programmes et des plans de travail détaillés directement utilisables par les agents chargés de leur exécution ;
- de mesurer l'efficacité des interventions et d'évaluer les résultats obtenus.

DESCRIPTION : Réalisation ou poursuite d'un ensemble de travaux, d'études et d'enquêtes concernant, notamment, les thèmes suivants :

- inventaire de l'olivier tunisien et des huileries, détermination des perspectives d'avenir et établissement d'un plan directeur pour le développement de l'oléiculture, la modernisation des huileries et la création d'huileries nouvelles (particulièrement leur localisation) ;
- enquêtes et études agro-socio-économiques visant à clairement préciser la situation des producteurs des zones d'intervention ;
- études techniques dans les divers domaines de l'oléiculture et de l'oléification ;
- études coût-bénéfice au niveau de l'exploitation et des divers travaux afférents à la mise en valeur et à l'exploitation des plantations d'oliviers ;
- établissement de comptes d'exploitation pour les diverses catégories d'exploitants oléicoles ;
- études sur la commercialisation des olives et les liaisons production - oléification ;
- mise au point d'une organisation et des modalités de distribution et de recouvrement du crédit consenti aux oléiculteurs et oléificateurs ;

- élaboration des contrats types à passer avec les producteurs ;
- établissement des programmes de travail régionaux.

REALISATION : Par les spécialistes du Service Technique Production de l'O.N.H. et du Projet, en étroite collaboration et avec la participation de tous les services, organismes et Projets intéressés par les activités qui seront entreprises. Pour chaque thème les modalités d'exécution seront nettement précisées et, chaque fois que de besoin, des groupes de travail constitués. Ce que l'on recherchera, c'est la mise en place d'une organisation souple et efficace, garantissant l'utilisation des études antérieures, et favorisant l'association, dans le cadre d'une économie de moyens et d'une "démultipliation", des spécialistes oeuvrant dans les mêmes disciplines.

MOYENS : Les moyens généraux du Service Technique Production de l'O.N.H. et du Projet, dont 10.000 Dinars affectés au recensement de l'oléagineux tunisien, ainsi que ceux qui seront dégagés par les divers services, organismes et Projets participant aux actions.

INSTITUT DE L'OLIVIER ET DES OLÉAGINEUX

BUT : Doter la Tunisie d'une structure efficace et permanente, ayant pour but :

- d'aider à la définition d'une politique nationale de valorisation de l'oléiculture et des oléagineux ;
- d'orienter les actions relatives à l'amélioration et au développement technique et économique de cet important secteur.

DESCRIPTION :

- 1 - Promouvoir, animer, coordonner et harmoniser les activités et travaux des divers organismes (instituts - services - autres structures publiques et privées) intervenant à quelque titre que ce soit dans les domaines de l'oléiculture, des industries oléicoles et des oléagineux.
- 2 - Entreprendre des études, expérimentations, mises au point et démonstrations complémentaires de celles conduites par ces organismes ou concernant des sujets non couverts par eux.
- 3 - Mettre éventuellement à leur disposition les moyens supplémentaires nécessaires à l'exécution de tâches définies (contrats de recherche ou d'étude).
- 4 - Effectuer l'analyse et la synthèse des résultats obtenus afin : de conseiller le Gouvernement pour la détermination de sa politique oléicole et des oléagineux, de permettre la vulgarisation des innovations techniques, et de concourir à l'exécution des programmes de formation professionnelle des cadres et des producteurs.
- 5 - Entrer en contact avec les organismes étrangers ayant les mêmes compétences en vue de profiter de l'expérience acquise et de promouvoir une action au niveau régional.

REALISATION : Par l'Office National de l'Huile et le Projet, en collaboration avec l'INRA et l'INAT, l'Institut, placé sous la tutelle de l'O.N.H., sera doté d'une autonomie financière et de gestion.

MEYENS :

Les moyens prévus pour 1973-74 seront fournis par l'O.N.H. et se décomposent comme suit :

Montant des crédits (Dinars)

- <u>Personnel</u>	
2 consultants, 1 agronome (Directeur de l'Institut), 1 entomologiste, 1 ingénieur des industries oléicoles, 1 économiste, 4 assistants, personnel de bureau et ouvriers spécialisés	14.000
- <u>Équipement :</u>	
Divers matériels d'équipement, aménagement et équipement des locaux, etc....	24.000
- Contrats avec IUGAT et IPAT	10.000
- Frais de fonctionnement	2.000
TOTAL	50.000

SELECTION CLONALE

BUT : Permettre la réalisation des plantations d'oliviers à partir de plants sélectionnés, compte tenu de l'existence en Tunisie de clones plus productifs et plus riches en huile que d'autres.

Rechercher les arbres réputés les meilleurs en vue d'effectuer une sélection clonale progressive.

Assurer l'approvisionnement de la serre de multiplication de l'olivier sous brumisation (que le Projet doit installer et exploiter) en boutures issues de plants de qualité.

DESCRIPTION : Les activités qui seront menées concernant :

- le choix de producteurs connaissant bien leurs olivettes et pouvant indiquer les arbres réputés hautement productifs en olives à teneur en huile élevée ;
- l'identification de ces arbres par les spécialistes et la sélection de ceux pour lesquels des observations doivent être faites ;
- le prélèvement sur ces arbres, à plusieurs périodes, d'échantillons d'olives en vue de la détermination de la teneur en huile ;
- le pesage des récoltes de chaque arbre afin d'en connaître le rendement ;
- l'exploitation et l'analyse des résultats, puis l'orientation et la mise au point des programmes ultérieurs qui porteront sur la poursuite de l'action et aussi sur la multiplication en serre de brumisation des clones présentant le plus grand intérêt.

REALISATION : La recherche des producteurs susceptibles de participer à l'opération sera effectuée par les Centres Régionaux de l'O.N.H. et les C.P.D.A. qui sont au contact direct des oléiculteurs. Il ne s'agira pas de conduire des enquêtes, mais plus simplement de communiquer les noms des exploitants réputés avoir une bonne connaissance de leurs olivettes.

L'identification des arbres et leur sélection sera assurée par les deux ingénieurs tunisiens recrutés pour le Projet qui seront conseillés par Messieurs Elent et Dumont, spécialistes en oléiculture du Projet, ainsi que par les spécialistes de l'INRAT.

Les prélèvements seront effectués, selon les possibilités, par des agents de l'O.N.H., du Projet, du C.R.D.A., ou recrutés temporairement par le Projet.

L'exploitation, l'analyse des résultats et la mise au point des programmes ultérieurs seront effectuées par les spécialistes du Projet, en étroite collaboration avec les spécialistes de l'INAT et de l'IFAT.

MEYENS : Les crédits nécessaires à la réalisation des actions prévues en 1973-74 sont détaillés ci-dessous :

Désignation des dépenses	Montant (Dinars)	
	Gouvernement Tunisien	Gouvernement Saoudite
1. Personnel	2.000	
2. Matériel et fournitures	1.500	3.000
3. Prélèvement échantillons	3.000	
TOTAL	6.500	3.000

MISE AU POINT DES TECHNIQUES DE
CONSERVATION DES OLIVES

- BUT :**
- Former des personnels spécialisés en matière de conservation des olives.
 - Apporter une aide technique aux conserveurs.

DESCRIPTION : Aux fins sus-visées, il est envisagé de créer un "Laboratoire pour l'Industrie de la Conserve d'Olive" ayant pour mission :

- d'étudier les méthodes de fabrication les plus adaptées aux conditions locales tunisiennes et celles répondant le mieux aux exigences du marché international;
- de suivre le comportement des diverses variétés d'olives de conserve cultivées en Tunisie, en fonction des diverses méthodes de fabrication ;
- d'étudier les anomalies et accidents intervenant fréquemment lors de la fabrication et de la conservation des olives de table et de mettre au point les remèdes appropriés;
- d'effectuer des tâches de démonstration et de formation.

REALISATION : Le "Laboratoire pour l'Industrie et la Conserve d'Olive" sera créé auprès du Centre de Tunis de l'O.N.E. et installé dans des bâtiments existants à Sadjoui qui seront aménagés par les soins de l'O.N.E. Ce Laboratoire sera confié au spécialiste tunisien de l'Industrie Oléicole qui doit être affecté au Projet FAO-SIDA-TUN 2, auquel sera donné un complément de formation spécialisée, grâce à une bourse du Projet, auprès de l'Institut des Matières Grasses de Séville (durée du stage : 3 mois). Ce spécialiste sera secondé par deux adjoints techniques durant les campagnes de fabrication et les périodes de déroulement des essais.

MOYENS : Le programme pour 1973-74 comporte la formation du personnel ainsi que l'aménagement du Laboratoire et de l'installation expérimentale; ce programme nécessite un crédit de 10.000 Dinars, fourni par le Projet FAO-SIDA-TUN 2.

EVALUATION DES RESULTATS

ENVU : Mettre en place une organisation et des moyens permettant une évaluation continue des résultats obtenus par le Projet, tant en ce qui concerne l'exécution des programmes proprement dits que l'impact des actions.

DESCRIPTION : Des activités seront menées pour appréhender clairement la situation de départ dans chaque zone d'intervention du Projet et préciser les mesures à prendre en vue de l'évaluation continue des résultats obtenus. Elles concerneront :

- d'une part,

- . le découpage de chaque zone d'intervention ou sous-zones homogènes
- . l'établissement, pour chaque sous-zone, de la liste des exploitations et des exploitants ;
- . la conduite d'enquêtes détaillées par ménage pour des échantillons choisis par l'INS en fonction de l'objectif que l'on se propose d'atteindre.

- d'autre part,

- . pour chaque zone et sous-zone, la liste des actions devant être entreprises avec des indications relatives aux objectifs et aux "mesures" pouvant être effectuées ;
- . la détermination des indicateurs de tous ordres (non seulement économiques et techniques mais aussi sociologiques et humains) à retenir pour permettre l'évaluation continue des résultats obtenus ;
- . la définition de l'organisation, des procédures et des moyens à mettre en œuvre à cet effet.

REALISATION : Par l'O.N.H. et le Projet en étroite collaboration avec l'Institut National des Statistiques, l'Institut National Agronomique, la Direction de la Production Agricole, les C.E.P.A. concernés et le C.E.R.E.S., qui seront étroitement associés à toutes les activités afférentes à l'évaluation des résultats.

À l'échelon central, une Commission sera chargée de la conception, de l'organisation générale, de la supervision et du contrôle de l'exécution de tous les travaux.

A l'échelon régional, il sera constitué, pour chaque zone d'intervention, une équipe qui sera responsable de la mise en oeuvre des programmes, du contrôle de leur exécution et de l'exploitation des données recueillies.

MOYENS : Les crédits nécessaires par l'intervention de l'INS et du CERES sont de l'ordre de 5.000 Dinars.

Les autres dépenses sont inscrites aux budgets de fonctionnement des C.R.D.A., de l'O.N.E. et du Projet.

SERVICES D'ENTRAIDEMENT ET D'ENTRETIEN
PILOTES ET SUPERVISEES

BUT : Disposer d'un réseau d'exploitations "démonstratives" devant faire "tache d'huile", et apporter, sur une base contractuelle, une aide technique et matérielle couvrant :

- pour les exploitations pilotes, tous les besoins de l'exploitation dans le cadre de plans de mise en valeur et de culture établis en plein accord avec chaque exploitant, et de telle manière que l'on agisse sur l'ensemble des facteurs de production ;
- pour les exploitations supervisées, les besoins reconnus comme étant déterminants pour entraîner une intensification de la productivité et de la production, les interventions, librement acceptées par chaque exploitant, concernant les facteurs limitants.

Sur la base des résultats obtenus par les organismes de recherche, le Projet et certains producteurs, mettre au point les méthodes et techniques reconnues comme étant susceptibles d'être vulgarisées sur une grande échelle (liaison entre recherche et vulgarisation - adaptation des méthodes et techniques aux conditions dans lesquelles se trouvent placés les exploitants).

Faciliter la conduite des études techniques, économiques et humaines (cf. fiche N° 1 : enquêtes - résultats économiques et techniques - coûts de production - comptes d'exploitation - etc...).

DESCRIPTION : Création, en 1973-1974, de 30 exploitations pilotes et 250 exploitations supervisées implantées dans les dix Régions comprises dans les zones d'intervention du Projet (en moyenne : 5 exploitations pilotes et 25 exploitations supervisées par Région).

REALISATION : Par les spécialistes du Service Technique Production de l'O.N.H., du Projet et des C.R.D.A., conformément aux dispositions générales arrêtées par Monsieur le Ministre de l'Agriculture en ce qui concerne l'exécution des programmes de travail du Projet.

MOYENS : Les moyens généraux de l'O.N.H., du Projet et des C.R.D.A., et notamment ceux décrits dans les fiches relatives à l'aide technique et matérielle que l'O.N.H. et le Projet apporteront aux producteurs (fiches 7 à 18).

FERTILISATION DES OLIVIERS

BUT : Obtenir une fumure azotée régulière des oliviers du Nord de la Tunisie, où la pluviométrie est suffisante, chaque fois que les plantations sont situées sur bons sols et entretenus convenablement.

Obtenir que dans le Centre et le Sud de la Tunisie une fumure azotée soit appliquée chaque fois que la pluviométrie est suffisante, et les plantations situées sur bons sols et entretenus convenablement.

Sur la base des travaux effectués par l'Institut National de la Recherche Agronomique, conduire des essais d'adaptation et de démonstration ayant pour objet la mise au point de formules de fumures plus complètes, compte tenu des diverses situations des plantations.

DESCRIPTION : Dans le cadre d'une campagne d'information et de sensibilisation, fourniture d'engrais azotés (ammonitrate à 33 %) aux producteurs à raison de 1 kg d'azote pur (soit 3 kg d'ammonitrate) par arbre. Epandage des engrais en une ou deux fois (automne - printemps) selon la pluviométrie et les régions.

Paiement des engrais au comptant ou après commercialisation de la récolte d'olives :

- pour les engrais payés au comptant, octroi d'une subvention de 15 % sur leur valeur ;
- pour les engrais cédés à crédit, octroi d'une subvention de 10 %.

Engagement contractuel pris par les bénéficiaires de suivre les directives des services techniques et de n'utiliser les engrais mis à leur disposition que pour la fumure des plantations objet de leurs demandes.

Opération devant porter, si les conditions atmosphériques sont favorables, sur 5.000.000 d'arbres (2,5 dans le Nord - 1,5 dans le Centre, 1 dans le Sud).

Par ailleurs, des démonstrations seront entreprises sur des exploitations pilotes et supervisées afin de tester, sur la base des résultats obtenus par la recherche, des fumures plus complètes ou plus importantes. Dans ce cas, les engrais seront fournis gratuitement. Cette activité portera sur 18.300 arbres appartenant à 100 producteurs.

REALISATION : Par l'O.N.H., le Projet et les C.R.D.A., en collaboration avec l'UNAT et la Division de la Vulgarisation Agricole.

QUANTITE : 15.000 tonnes d'azote à 33 %.

Opérations	Prix de l'arbre (000)	Financement (1)			Origine des crédits			
		Produc- teurs	Salvage tions	Prêts	O. N. H. Subv.	Prêts	Projet Subv.	Prêts
- Fumure azotée								
. Nord - Comptant	1.250	126.250	18.750	-	14.750	-	4.000	-
- Crédit	11.250	-	112.500	112.500	10.000	90.000	2.500	22.500
. Centre - Comptant	750	63.750	11.250	-	9.250	-	2.000	-
- Crédit	750	-	7.500	67.500	6.000	54.000	1.500	13.500
. Sud - Comptant	500	42.500	7.500	-	6.000	-	1.500	-
- Crédit	500	-	5.000	45.000	4.000	36.000	1.000	9.000
Total partiel	5.000	212.500	62.500	225.000	50.000	180.000	12.500	45.000
- Essais de fertilisation								
. Nord	14	-	2.800	-	-	-	2.800	-
. Centre	2	-	350	-	-	-	350	-
. Sud	2	-	350	-	-	-	350	-
Total partiel	18	-	3.500	-	-	-	3.500	-
TOTAL GENERAL	5.018	212.500	66.000	225.000	50.000	180.000	16.000	45.000

(1) 0,100 D. par arbre pour la fumure azotée.
0,200 D. par arbre pour les essais.

PROTECTION SANITAIRE DES OLIVIERES

BUT : Améliorer l'organisation et renforcer les moyens de lutte contre les maladies et ravageurs de l'olivier qui sont responsables de pertes ou de manque à gagner atteignant, dans certaines zones, un pourcentage important des récoltes, et qui vont en s'accroissant.

Effectuer dans les régions infestées les traitements généralisés jugés nécessaires, notamment contre le complexe psylle - teigne, le dacus et les étourneaux.

Conduire des essais relatifs à l'utilisation, dans les régions où l'eau est rare, de pulvérisateurs à "ultra bas volume".

DESCRIPTION

Désignation	Surfaces (ha)				Coût (Dinars) par hectare	
	Nord	Centre	Sud	Total	Produits	Intervention
Psylle et teigne	3,000	10,000	35,000	50,000	0,750	0,750
Dacus	2,000	8,000	20,000	30,000	1,000	1,000
Hyléine et pyrale	5,000	-	-	5,000	1,600	2,000
Cochenille	1,500	-	-	1,500	10,000	2,500
Etourneaux	-	-	-	-	-	-
TOTAL	13.500	18.000	55.000	86.500	-	-

REALISATION : Par l'O.N.H., le Projet, la Division de la Défense des Cultures, la SNUPACV et les producteurs.

MOYENS :

Désignation	C.N.H.	Projet		Total
		Gt. Tu- nisien	Gt. Suédois	
- Achat de 5 pulvérisateurs à ultra bas volume	5.000	-	3.000	8.000
- Lutte contre les mala- dies et ravageurs				
. psylla et téigne	60.000	7.000	5.000	75.000
. dactus	30.250	5.000	3.000	38.250
. hyléine et pyrale	13.000	3.000	2.000	18.000
. cochenille	10.750	-	-	10.750
. stourneaux	10.000	-	-	10.000
TOTAL	140.000	15.000	13.000	168.000

RÉCOLTE DES OLIVES

OBJET : À l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays oléicoles, étudier l'intérêt présenté par l'utilisation de certains matériels de récolte, notamment : matériel de récolte mécanique, filets plastiques et caisses plastiques.

DESCRIPTION : Conduire des essais de récolte mécanique, dans le cadre d'un accord passé entre :

- d'une part, l'O.N.E., le Projet et l'O.T.D. ;
- d'autre part, la FAO, le Projet FAO-Espagne 21 et la Société CHITALIA.

Utiliser pour la récolte des oliviers du complexe oléicole de Bougrara des filets et caisses plastiques afin de déterminer l'intérêt de ces matériels sur les plans économique et technique.

REALISATION : Par les spécialistes de l'O.N.E. et du Projet, en collaboration avec les services et organismes intéressés.

MOYENS : Les moyens généraux de l'O.N.E., du Projet, des C.R.D.A. et de l'O.T.D. Un crédit de 1.000 Dinars est réservé à l'achat de filets et caisses plastiques. Un crédit complémentaire estimé à 2.000 Dinars, est nécessaire pour les essais de récolte mécanique.

REGENERATION DES VIEUX OLIVIERES

TUT : Démontrer l'intérêt de la régénération des vieux oliviers improductifs ou peu productifs qui actuellement sont au nombre de 3.600.000.

Dans ce but, conduire un ensemble d'actions incitatives et démonstratives visant à sensibiliser les oléiculteurs concernés, notamment ceux du Sahel de Sousse où se trouvent près de 50 % des oliviers sénescents.

Compte tenu de la grande qualité des résultats obtenus, diffuser les méthodes et techniques mises au point par l'INRAT dans sa station de Et Tacos

DESCRIPTION : Implantation chez des producteurs privés d'un réseau de parcelles de démonstration. Octroi aux producteurs participant à l'opération d'une assistance technique et de subventions. Le montant de la subvention est fixé à 2 D. par arbre, versés en 3 tranches annuelles (0,60 la 1ère année et 0,30 pour chacune des 4 années suivantes). La subvention a été calculée de manière à couvrir les frais engagés, le manque à gagner résultant de l'absence de récolte pendant 4 ans et les dépenses supplémentaires relatives à l'entretien des arbres en attendant leur remise en production.

REALISATION : Par l'O.N.E., le Projet et les C.R.D.A., en étroite collaboration avec les spécialistes de l'INRAT. Le programme 1973-1974 concerne 1.275 arbres répartis sur une trentaine d'exploitations privées, ainsi que 20.000 arbres appartenant à l'O.T.D. Dans ce dernier cas seule une assistance technique est apportée.

MOYENS : Caux de l'O.N.E., du Projet, de l'INRAT et des C.R.D.A. Pour 1973-1974, un crédit de 1.050 Dinars a été ouvert dont 800 Dinars provenant du Projet et 250 Dinars de l'O.N.E.

GREFFAGE D'OLIVIERS ET D'OLÉASTRES

RUT : - Etablir de nouvelles plantations d'oliviers par greffage d'oléastres se trouvant sur des terrains déjà préparés.

- Changer les variétés de certaines plantations d'oliviers.

- Mettre au point une nouvelle méthode : le greffage sur racines.

DESCRIPTION : - Accorder une aide technique et une subvention aux oléiculteurs qui accepteraient de changer les variétés comprises dans leurs plantations. La subvention sera de 1 Dinar par arbre greffé; elle sera versée aux oléiculteurs en 4 tranches annuelles égales.

- Effectuer le greffage des oléastres dont l'exploitation sera ensuite assurée, dans le cadre d'une opération générale de mise en valeur, par les agriculteurs eux-mêmes.

- Conduire directement les essais de greffage sur racines, qui seront effectués, à titre démonstratif, sur des terres de l'O.N.H.

REALISATION : - Les opérations sont à mener par les spécialistes du Projet et les agents de l'O.N.H. Elles porteront sur le greffage en oliviers de table de 15.500 arbres (dans le Nord, à Gabès et à Gafsa), sur le greffage de 15.000 oléastres ainsi que sur une démonstration de greffage sur racines pour 200 arbres.

MOYENS : Le greffage nécessitera, en 1973-74, un crédit global de 4.700 Dinars provenant à concurrence de 2.200 Dinars du Projet et de 2.500 Dinars de l'O.N.H.

CREATION D'UN CENTRE DE MULTIPLICATION
DE L'OLIVIER

BUT : Remédier à la situation actuelle compte tenu de ce que de graves difficultés sont rencontrées pour la fourniture aux producteurs de plants de qualité.

Assurer l'approvisionnement en plants de variétés actuellement introuvables (oliviers de table notamment).

Permettre la multiplication de clones sélectionnés pour toutes les variétés, plus particulièrement Chetoui et Chenlali qui constituent la base de l'olivier tunisien.

Augmenter la productivité des olivettes, tant en ce qui concerne le rendement que la teneur en huile.

Permettre le développement des plantations d'oliviers de table dont la production est assurée de larges débouchés.

DESCRIPTION : Pour atteindre le but sus-visé, un centre de multiplication de l'olivier sera implanté en 1973-1974 sur une parcelle de 7 ha environ, située à La Masmouda.

Il permettra de produire : 25.000 plants en 1974, 25.000 en 1975, 225.000 en 1976, 300.000 par an à partir de 1977.

Ce centre comprendra :

- des carrés de pieds-mères provenant de toutes les souches variétales sélectionnées en Tunisie ou importées, susceptibles d'être multipliées ;
- une serre vitrée de 740 m² couverte dont 340 m² avec tablettes de bouturage et 400 m² pour machinerie, préparation des boutures et empotage après enracinement, circulation, etc... Cette serre sera équipée d'un dispositif de brumisation et d'un chauffage de fond pour les tablettes ;
- local (200 m²) équipé (broyeur et malaxeur) pour la préparation et le stockage des mélanges terreux et la désinfection du substrat (pour tablettes de bouturage) ;
- hangar (100 m²) pour le matériel ainsi que bureaux (50 m²) ;
- serre plastique ou ombrière de 1.700 m² pour le durcissement des plants avant livraison aux pépiniéristes et producteurs.

REALISATION : L'Office National de l'Huile (Service Technique Production) est responsable de la création du Centre de Multiplication de l'Olivier et de sa gestion.

Il bénéficie de l'assistance technique et financière du Projet FAO-SIDA-TUN 2.

Les programmes sont établis en étroite collaboration avec la Direction de la Production Agricole et ses services extérieurs, l'INRAT, l'INAT, les CRDA, l'ONAT et la CCSTP.

MOYENS : Les dépenses nécessitées par la création du Centre et son fonctionnement durant l'exercice 1973-1974 s'élèvent au total à : 97.000 Dinars, dont 74.500 Dinars au titre de l'équipement et 22.500 Dinars au titre du fonctionnement. Le Gouvernement Tunisien (G.H.H.) contribuera à ces dépenses à concurrence de 44.500 Dinars et le Gouvernement Suédois (SIDA) dans la limite de 52.500 D.

VULGARISATION OLEICOLE

RUT : Appuyer par des campagnes d'information et de vulgarisation l'ensemble des actions de promotion de la production oléicole qui seront conduites par l'ONH et le Projet.

DESCRIPTION :

- préparation et réalisation d'émissions de radio et de télévision (3.000 D.)
- édition de plaquettes et de brochures de vulgarisation (2.500 D.) ;
- production de dispositifs et de films fixes (1.000 D.) ;
- organisation de manifestations économiques (2.500 D.) ;
- organisation de concours culturels (2.000 D.) ;
- organisation de démonstrations (2.000 D.) ;
- acquisition de moyens audio-visuels en complément de ceux dont est doté le Projet (2.000 D.).

REALISATION : Par l'ONH et le Projet en étroite collaboration et avec la participation de la Division de la Vulgarisation, les C.R.D.A., la R.T.T. et les services spécialisés de la FAO (Rome et Tunis).

MOYENS : Les moyens généraux de l'ONH, du Projet, de la Division de la Vulgarisation, des C.R.D.A., de la R.T.T. et de la F.A.O. Un crédit spécial de 15.000 Dinars a été accordé par l'ONH.

EQUIPEMENT DES PRODUCTEURS

OBJET : Dans le cadre des activités d'amélioration et d'intensification de la productivité et de la production du secteur oléicole, fournir aux producteurs certains des moyens leur faisant actuellement défaut, afin de permettre l'application des méthodes et techniques recommandées par les spécialistes.

DESCRIPTION : En complément de l'aide matérielle fournie au titre des opérations spécifiques décrites dans les fiches 7 - 8 - 10 - 15 et 16, -accorder aux oléiculteurs et aux oléifacteurs, le plus souvent en nature, des prêts et des subventions. Les subventions visent à abaisser le coût de matériels ou de produits dont on souhaite généraliser l'emploi, ou à aider à la constitution de coopératives de services et de groupements ayant notamment pour objet l'utilisation en commun de moyens de production.

L'assistance ainsi fournie sera toujours accompagnée d'une aide technique (vulgarisation - formation) de manière à faciliter l'application des innovations proposées, à assurer le succès des actions entreprises et à garantir le respect des engagements contractuels pris par les bénéficiaires.

REALISATION : Par l'O.N.H., le Projet et les C.R.D.A., dans le cadre des attributions de ces organismes, et conformément aux dispositions du plan d'opérations du Projet ainsi qu'à celles afférentes à l'utilisation du Fonds de promotion de l'oléiculture et du Fonds de roulement du Projet.

.../...

MOYENS :

en Dinars

Désignation des opérations	Projet (5)		Service Technique Production - 1955		Total	
	Subven- tions	Prêts	Subven- tions	Prêts	Subven- tions	Prêts
- Equipement des oléiculteurs						
. constitution d'un stock de matériel de lutte contre les parasites, pour rétrocessions	-	-	25.000	-	25.000	-
. subventions pour abaissement du coût de certains matériels de lutte contre les parasites	5.000	-	-	-	5.000	-
. subventions aux exploitations pilotes et supervisées (1)	10.000	-	-	-	10.000	-
. Crédits à moyen terme	-	140.000	-	35.000	-	175.000
- Equipement des coopératives de service (2)	17.500	180.000	-	-	17.500	180.000
- Avances sur récoltes	-	45.000	-	100.000	-	145.000
- Fourniture de plants d'oliviers	2.500	-	-	28.000	2.500	28.000
- Remise en état et modernisation des huileries (3)	-	50.000	30.000	155.000	30.000	205.000
- Création d'huileries coopératives (4)	10.000	75.000	-	-	10.000	75.000
TOTAL	45.000	490.000	55.000	318.000	100.000	828.000

- (1) de l'ordre de 80 D. par exploitation pilote (50) et de 25 D. par exploitation supervisée (250), pour aider à la constitution d'un équipement répondant aux besoins.
- (2) 2.500 D. pour chacune des 7 coopératives dont la création est prévue.
- (3) Les 30.000 D. de subventions constituent en fait une dotation budgétaire particulière pour l'octroi de prêts relatifs à la construction de piles de stockage.
- (4) 10.000 D. de subventions à répartir entre les 3 huileries coopératives dont la création est prévue.
- (5) Les ressources du Projet sont destinées au financement des opérations se déroulant dans les zones d'intervention du Projet (10 Délégations).

DESCHENCIEMENT ENT

OBJET : Mettre au point des méthodes et une organisation opérationnelle permettant de réaliser le deschenciamento des plantations d'oliviers, compte-tenu des conditions dans lesquelles se trouvent placés les oliviculteurs et des moyens dont ils disposent. Dans le Centre de la Tunisie 135.000 hectares d'oliviers sont envahis par le chienient.

DESCRIPTION : Le problème qui se pose n'est pas technique, il est d'ordre économique et humain. Des études seront donc conduites pour des cas concrets en nombre limité. Il est envisagé l'équipement de 2 ou 3 coopératives de services qui effectueront les travaux pour le compte de certains de leurs adhérents pouvant être choisis parmi les exploitants pilotes. De même, l'équipement en chapelet de trait et en petit matériel sera encouragé. Afin de garantir le succès de l'opération, qui doit être fortement soutenue, le programme 1973-1974 ne portera que sur 200 ha.

REALISATION : Par l'O.N.H., le Projet et les C.R.D.A. en étroite collaboration avec les Projets FAO 482 et TUN 525.

MOYENS : Ceux de l'O.N.H., du Projet, des C.R.D.A. et des Projets FAO 482 et TUN 525. Des prêts d'un montant global de 15.000 Dinars pourront être accordés pour l'achat des équipements. Si besoin est (en fonction des études et de l'aide matérielle du FAO 482) des subventions seront accordées.

PLANTATIONS INTENSIVES

BUT : - Généralisation dans les terres irriguées d'une méthode de plantation ayant donné d'excellents résultats dans d'autres pays (Italie et Maroc).

- Développement de plantations d'oliviers à haute rentabilité, en vue de la production notamment d'olives de table.

DESCRIPTION : - Etablissement, chez environ 30 producteurs, de 80 hectares de plantations intensives ayant un caractère démonstratif.

- Réalisation des plantations (densité moyenne de 350 arbres/ha) sur d'excellents terrains bénéficiant de l'irrigation et dans les meilleures conditions techniques.
- Contrat de plantation définissant les prescriptions des services techniques à respecter par les oléiculteurs. Ces derniers reçoivent une subvention constituée par la fourniture gratuite des plants de variétés de conserve (80 D/ha) et des engrais chimiques pour la fumure de fond (80 D/ha). En outre, des prêts sont accordés pour permettre aux producteurs de réaliser de telles plantations et d'en assurer l'entretien pendant les trois premières années (300 D/ha, dont 200 D. la 1ère année et 50 D. la 2ème et la 3ème).

Les prêts proviennent des crédits du Fonds de Développement de l'oléiculture et du Fonds de roulement du Projet FAO-SIDA-TUN 2, tandis que les subventions seront accordées sur les ressources de l'O.N.H. ou du Projet.

REALISATION : Les opérations seront réalisées par l'O.N.H. et le Projet, en étroite collaboration avec l'INRA et les C.R.D.A. concernés.

MOYENS : Pour 1973-74, le financement des opérations est assuré de la manière suivante :

- Subvention à la production : 10.200 D. dont 6.200 D. provenant du Projet et 2.000 D. fournis par l'O.N.H.
- Crédit à la production : 12.000 D. en provenance du Projet.

DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DES
GRAINS OLÉAGINEUX

OBJET : Développer la culture du tournesol en sec et à l'irrigation, compte tenu des besoins de la Tunisie tant en ce qui concerne les tourteaux destinés à l'alimentation du bétail que l'huile de graines.

Permettre, dans certaines régions du Nord de la Tunisie, l'introduction d'une culture facilitant les assolements.

Cultiver 15.000 hectares de tournesol au terme du plan quadriennal en cours.

DESCRIPTION : Dans le cadre d'une opération intégrée, comportant une assistance technique et matérielle, des contrats de culture seront passés avec les producteurs. Ces contrats fixeront les obligations de l'Etat (représenté par l'O.N.H.) et des agriculteurs :

L'Etat (O.N.H.) s'engagera :

- à apporter aux producteurs l'assistance technique dont ils ont besoin ;
- à leur fournir les semences et les engrais nécessaires, dont le remboursement sera effectué par prélèvement sur la valeur des récoltes livrées ;
- à acheter aux producteurs la totalité de leurs récoltes au prix de 15 Dinars le quintal rendu dans les centres de collecte ouverts par l'O.N.H. et l'Office des Céréales.

Les producteurs s'engageront :

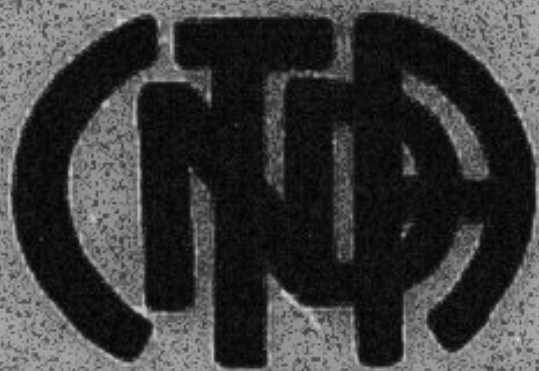
- à suivre les conseils qui leur seront donnés par les services techniques ;
- à utiliser les fournitures qui leur seront consenties pour les seuls besoins des cultures objets des contrats qu'ils auront passés ;
- à livrer la totalité de leur production dans les centres de collecte qui leur auront été désignés ;
- à rembourser l'intégralité des avances qui leur auront été accordées.

En 1973-1974 l'opération portera sur 3.000 hectares répartis entre les exploitations de l'O.T.D. et les agriculteurs privés ou groupés en Unités Coopératives de production.

SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

02891

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

2

En ailleurs, l'Office National de l'Huile procèdera à l'aménagement de l'unité d'extraction d'huile de Téboursouk, de telle manière que soit assuré le traitement de toute la production.

REALISATION : Par l'O.N.H., avec l'assistance technique du Projet, et en étroite collaboration avec la Direction de la Production Agricole, l'Office des Céréales, l'INSTAT et les C.R.D.A.

MOYENS : Les moyens généraux de l'O.N.H., de l'Office des Céréales et des C.R.D.A. les achats des semences et engrais (de l'ordre de 30.000 D.) seront financés sur les ressources du Fonds de promotion de l'oléiculture. Pour l'aménagement de l'unité d'extraction de Téboursouk les crédits nécessaires seront prélevés sur la dotation budgétaire de 54.000 Dinars inscrite au budget de l'O.N.H.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- BUT :** - Préparer les cadres de tous niveaux à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées en vue du développement du secteur oléicole.
- Spécialiser en oléiculture des techniciens du cadre moyen originaires des pays du Maghreb, de la Syrie et du Liban.
 - Former des ouvriers qualifiés dans les différents domaines de la création et de l'entretien des plantations d'oliviers ainsi que dans ceux intéressant les industries oléicoles.
 - Informer et former les producteurs (oléiculteurs et oléifacteurs) de telle manière qu'ils soient en mesure de mettre en oeuvre et d'appliquer les méthodes qui leur sont conseillées.

DESCRIPTION : Des séminaires, stages, journées d'études et visites commentées seront organisés au profit des cadres, ouvriers qualifiés et producteurs du secteur oléicole.

Il s'agira, à tous les niveaux, d'une formation pratique orientée sur la mise en oeuvre et l'exécution des programmes relatifs à la promotion de la production oléicole.

Le tableau ci-après résume les activités prévues pour l'exercice 1973-74 :

S t a g e s	Nombre de stages	Durée (jours)		Nombre de bénéficiaires	
		par stage	Total	par stage	Total
. Pays du Maghreb	1	60	60	40	40
. Cadres supérieurs	7	6	42	15	15
. Cadres moyens	23	6	138	15	120
. Enseignants	1	15	15	15	15
Total	31	87	249	85	190
. Ouvriers qualifiés	6	6	36	20	120
. " "	1	60	60	20	20
. " "	20	6	120	10	200
. " "	3	60	180	10	30
Total	30	132	396	60	370
. Producteurs	150	2 2	200	20	1.500

En outre, des chantiers-écoles seront ouverts :

Désignation	Nombre de chantiers-écoles				Nombre stagiaires
	Nord	Centre	Sud	Total	
Formation tailleurs	60	30	60	150	3.000
Formation cueil- leurs	10	5	5	20	1.000

REALISATION : L'Office National de l'Huile (Service Technique Production) et le Projet FAO-SIDA-TUN 2 qui lui est rattaché sont les maîtres d'œuvre de l'opération dont la conception, la préparation, l'exécution et le financement seront assurés, en collaboration et avec la participation de la DREPC, de la Division de la Vulgarisation Agricole, ainsi que, pour les actions dont ils bénéficieront des Services et Organismes concernés.

Des commissions seront créées (une à l'échelon national, une à chacun des échelons régionaux) en vue de l'harmonisation et de la coordination des efforts qui seront entrepris, de la supervision et du contrôle des activités qui seront menées, ainsi que de l'analyse des résultats qui seront obtenus.

Les cours, causeries et exposés seront donnés par des spécialistes tunisiens et étrangers en poste en Tunisie, qui seront associés à l'élaboration des programmes. Les contacts pris à ce sujet font apparaître que l'ensemble des besoins peut être facilement couvert.

Les travaux pratiques, de même que l'accueil, l'animation et toutes les questions d'organisation et d'administration seront de la compétence du personnel permanent dont sont dotés le Centre Oléicole de Dougrara et les établissements de la DREPC.

La base opérationnelle est, pour toutes les activités, le complexe oléicole de l'O.N.H. situé à Dougrara. Ce complexe comprend :

- un centre de formation permettant l'accueil (cours, subsistance et hébergement) d'une centaine de stagiaires ;
- une plantation de 5.000 oliviers pour les démonstrations et travaux pratiques ;
- une huilerie équipée d'une chaîne classique et d'une chaîne superpressee pour la formation des spécialistes des industries oléicoles (et aussi la trituration des olives du domaine de Dougrara et des exploitations voisines).

REVENUS : Les crédits nécessaires à la réalisation du programme s'élevaient, pour 1973-1974, à 101.300 D. se répartissant comme suit :

Désignation des rubriques	Dépenses		Recettes		Balance (Montant des crédits nécessaires)	
	Cr. Tunisie sien	Cr. Suède Suédois	Cr. Tunisie sien	Cr. Suède Suédois	Cr. Tunisie sien	Cr. Suède Suédois
Formation						
- Fonctionnement						
. personnel	10.000	-	-	-	10.000	-
. subsistance stagiaires	5.000	2.500	-	-	5.000	2.500
. frais de fonctionnement	5.000	-	-	-	5.000	-
. vacations professeurs et conférenciers	-	2.500	-	-	-	2.500
. location cars	-	5.000	-	-	-	5.000
. Dotation spéciale pour formation tailleurs et cueilleurs	10.800	5.500	-	-	10.800	5.500
- Equiperment						
. aménagement du Centre et remise en état locaux	-	22.500	-	-	-	22.500
. matériel et mobilier	15.000	-	-	-	15.000	-
. matériel pour démonstration et formation	-	10.000	-	-	-	10.000
- Lourges et voyages d'études	-	3.500	-	-	-	3.500
Total Formation	45.800	51.500	-	-	45.800	51.500
Mailerie						
- Equiperment						
. remise en état du matériel existant et vente du matériel réformé	10.000	-	10.000	-	-	-
. achat matériel neuf	2.000	12.000	-	-	2.000	12.000
- Fonctionnement						
. trituration 1500 tonnes olives (15 Dinars/tonne) - dépenses compensées par des recettes d'un même montant	22.500	-	22.500	-	-	-
Total Mailerie	34.500	12.000	32.500	-	2.000	12.000

Désignation des rubriques	Dépenses		Recettes		Balance (Montant des crédits nécessaires)	
	Cr. Total rien	Cr. Suffisant	Cr. Total rien	Cr. Suffisant	Cr. Total rien	Cr. Suffisant
<u>Domaine de Douvrars</u>						
Entretien des plantations toutes charges comprises (3.000 arbres x 1 Dinar/arbre) et vente des récoltes (3.000 arbres x 5% kg = 250 tonnes x 60 D.)	3.000	-	15.000	-	+ 10.000	-
Total Domaine	3.000	-	15.000	-	10.000	
TOTAL GENERAL	85.300	63.500	47.500	-	37.800	63.500

EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DU PROJET

Pour l'exercice 1973-74, les dépenses relatives à l'équipement et au fonctionnement du projet s'élèvent au total à : 122.800 Dinars.

Le tableau ci-dessous indique respectivement la contribution du Gouvernement Tunisien et celle du Gouvernement Suédois aux dépenses.

Contribution du Gt Tunisien		Contribution du Gt Suédois	
<u>Personnel à temps plein</u>	35.800 D.	<u>Personnel</u>	37.000 D.
(Directeur - 6 Ingénieurs 10 Adjoints Techniques - 1 Administrateur - 1 Comptable - 1 Secrétaire - 1 Dactylo - 3 Chauffeurs Chaouch, etc...)		(Conseiller - Economiste Spécialiste en Oléiculture et Clérotechnie - Agronome de l'olivier et des arbres fruitiers - Consultants - 2 Secrétaires)	
<u>Personnel à temps partiel</u>	F.M.	<u>Equipement</u>	7.000 D.
(Ingénieurs et Agents du Ministère de l'Agriculture et de l'ONH - personnel des ERA et Centres de l'ONH affectés à l'exécution des programmes du Projet)		<u>Fournitures</u>	1.500 D.
<u>Equipement</u>	5.500 D.		
<u>Fonctionnement</u>	16.000 D.		
TOTAL	57.300 D.	TOTAL	65.500 D.
TOTAL GENERAL = 122.800 Dinars			

PROJET ONE-FAO-SIA-TUN 2

COMITE CONSULTATIF DU PROJET

N O T E
relative aux Comités Consultatifs du
Projet

L'article 39 du plan d'opérations du Projet stipule : "Des Comités Consultatifs seront constitués à l'échelon régional. Ils comprendront des représentants des divers services et organismes concernés par les activités du Projet, qui pourront ainsi être étroitement associés à l'élaboration des programmes et au déroulement des opérations. Leur composition et leur rôle seront fixés par le Comité de Direction du Projet".

La présente note a pour objet de soumettre au Comité de Direction des propositions à cet égard.

Composition des Comités

Il est suggéré que chacun des cinq Comités (Sfax - Sousse - Méjda - Tunis Sud et Gafsa) soit présidé par le Gouverneur et comprenne les membres suivants :

- le Commissaire Régional au Développement Agricole et les Chefs de service relevant de son autorité ;
- un représentant de l'INRA ;
- un représentant de l'UNAT ;
- un représentant de l'O.T.P. ;
- le Directeur du Centre Régional de l'O.N.U. et l'Ingénieur, Chef de la Section Régionale Technique Production ;
- le Directeur et le Conseiller du Projet.

Le Président du Comité pourrait à la demande du Projet, faire participer aux séances toute personne dont la présence serait jugée nécessaire.

Rôle des Comités

Les Comités pourraient avoir pour rôle :

- de formuler des avis sur les programmes élaborés par le Projet ;

- de fixer les modalités d'exécution de ces programmes, notamment en ce qui concerne les responsabilités et la participation des services à leur exécution ;
- de suivre le déroulement des opérations du Projet ;
- de proposer toutes mesures permettant d'assurer la coordination et l'harmonisation des activités du Projet avec celles des autres services intervenant dans les mêmes domaines.

Organisation

- Réunions semestrielles :
 - . septembre, compte-rendu d'activités et étude des programmes avant présentation au Comité de Direction ;
 - . mars, examen des réalisations et ajustements éventuels à apporter aux programmes.
- Secrétariat assuré par le Projet.

Le Comité de Direction est appelé à se prononcer sur ces propositions.

FIN

67

W